



## Développement durable

### Un administrateur du CÉAS nous recommande... **Petit manuel de résistance contemporaine**, de Cyril Dion

**S**i une prise de conscience ne survient pas rapidement chez les « citoyens du monde », et entre autres chez ceux du monde occidental, dans très peu de temps nous assisterons à un effondrement écologique d'une grande ampleur (dérèglement climatique, diminution de la biodiversité, migrations des populations) – lequel commence déjà à se produire sous nos yeux.



Dans son *Petit manuel de résistance contemporaine* <sup>(1)</sup>, Cyril Dion, écrivain, réalisateur, poète et militant écologiste français, particulièrement connu comme cofondateur du Mouvement Colibris et du magazine *Kaizen*, et coréalisateur du film documentaire *Demain* (2015), dresse un bilan scientifique de l'état de la planète au niveau international et évoque le temps qu'il reste pour agir. Selon Cyril Dion, nous sommes face à un bouleversement aussi important que ne le serait une guerre mondiale.

Il nous explique les raisons pour lesquelles nous ne réagissons pas : le formatage de nos cerveaux par notre société consumériste.

Dans son ouvrage, Cyril Dion propose de nombreuses pistes d'actions individuelles, collectives, politiques. Il explique aussi que ce qui nous manque, ce sont des « récits » – ceux que nous devons faire doivent tout d'abord inclure tout ce qui peut nous permettre de ralentir, limiter, voire arrêter la destruction de notre planète.



## Énergie

### Ce n'est pas véritablement pour nous rassurer... **Nucléaire : l'éclairage d'Alternatives Économiques**

**D**ans son n° 386 de janvier 2019, le mensuel *Alternatives Économiques* publie un dossier sur le nucléaire en posant la question : « *Est-il ou non une énergie du passé, une énergie dépassée ?* »

D'emblée, le mensuel souligne qu'en France, « *l'exceptionnelle dépendance au nucléaire et le poids des intérêts en jeu exacerbent et biaisent le débat, compliquent et faussent les arbitrages* ». Des décisions politiques sont urgentes et indispensables compte tenu du vieillissement du parc de réacteurs et « *des déboires abyssaux de leur exploitant* ». Cependant, *Alternatives Économiques* s'interroge sur la capacité du gouvernement à être à la hauteur des défis...

**1) La France à l'heure des choix** : pour Antoine de Ravnigan, le scénario prévu par le gouvernement est totalement « *irréaliste* » du fait du développement des énergies renouvelables, des questions posées en termes de sécurité et de sûreté, des « *inconnues du démantèlement* », sans oublier « *le problème irrésolu de la gestion des déchets radioactifs* ».

(1)- *Petit manuel de résistance contemporaine – Récits et stratégies pour transformer le monde*. Éditions Actes Sud (coll. « *Domaine du possible* ») / Colibris, mai 2018, 149 pages (15 euros).

**2) Fessenheim : la saga d'une fermeture.** Bénédicte Weiss rappelle que les deux réacteurs de Fessenheim, mis en service en 1977 et 1978, s'arrêteront au plus tard en septembre 2020 et en août 2022. Mais que de péripéties ces dernières années ! Et ce n'est pas fini... EDF s'emploie à obtenir des indemnités par l'État – prétextant que l'exploitation pouvait se poursuivre jusqu'à soixante ans. Les collectivités locales s'inquiètent des suppressions d'emplois et négocient des soutiens spécifiques... Quant aux écologistes, ils s'inquiètent de mesures de sécurité qui ne sont pas immédiatement mises en œuvre par EDF... comme les réacteurs vont bientôt s'arrêter.

**3) Un déclin mondial :** Antoine de Ravnigan montre qu'après un maximum historique atteint en 1976, le nombre des mises en chantier de réacteurs n'a cessé de reculer pendant les vingt années qui ont suivi, jusqu'à tomber à zéro en 1995. Il y a eu une remontée avec un pic en 2010 (prise de conscience climatique), mais la dynamique s'effondre à nouveau. La France cherche à placer ses réacteurs, mais sans « *vraiment de perspectives internationales* ». Avec 57 réacteurs, la France est dépendante du nucléaire à 71,6 % en 2017, quand les États-Unis en dépendent à 20,1 %, la Russie à 17,8 %, l'Allemagne à 11,6 %, la Chine à 3,9 %.

**4) L'inquiétante obstination d'EDF :** pour Justin Delépine, EDF « *poursuit sa fuite en avant en prévoyant de maintenir ses réacteurs anciens et de construire de nouveaux EPR* ». Tout cela dans un contexte d'essor des énergies renouvelables et de la stagnation de la demande. « *Dette plombante* » et « *équation risquée* », résume Justin Delépine. EDF survivrait actuellement par la vente de certaines de ses filiales. EDF pourrait arrêter de s'entêter dans le nucléaire, mais cela supposerait « *un changement profond de la culture industrielle d'EDF* », qui s'est construite autour du nucléaire depuis cinquante ans.

**5) Déchets : quand la piscine déborde.** Antoine de Ravnigan évoque les piscines saturées, le stockage hasardeux, le retraitement sans avenir... En France, pour le rédacteur, « *le casse-tête des déchets nucléaires vire au cauchemar* ». C'est que la dangerosité des tonnes et des tonnes de déchets radioactifs va se maintenir, « *selon leur nature, des centaines, des milliers ou des millions d'années avant de disparaître* ».



## Protection des données

### L'imprudence peut coûter cher : 75 000 euros !

**L**a Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) a pris une sanction pécuniaire de 75 000 euros à l'encontre d'une association d'Ivry-sur-Seine (Seine-et-Marne) qui a pour objet la mise à disposition de logements dans des résidences et foyers pour personnes en difficulté sociale, notamment des étudiants, des familles monoparentales et des travailleurs migrants. Initialement le commissaire rapporteur proposait une sanction de 150 000 euros.

L'association a cherché à soulever des motifs de nullité de la procédure, mais en vain. Elle est sanctionnée sur le manquement à l'obligation d'assurer la sécurité des données à caractère personnel sur un site Internet. Concrètement, les demandes de logement impliquaient de stocker des documents officiels, comme des justificatifs d'identité, des bulletins de salaire, des avis d'imposition, etc.

Or, tous ces documents étaient aisément accessibles par Internet, sans que cela exige de larges compétences informatiques. Ainsi, les mesures de sécurité les plus élémentaires n'avaient pas été prises lors du développement du site Internet.

Pour la Cnil, la gravité de la violation est caractérisée en raison de la nature des données concernées, également en raison du nombre de documents et de personnes concernées par la violation.

Tout de même 75 000 euros... même si « *l'association a réagi rapidement après avoir eu connaissance de la violation de données en mettant en place des mesures correctives dans un délai raisonnable après avoir été alertée par la Cnil* »...